



# Commission hydrographique Thérain

Séance du 6 décembre 2018  
à Creil

Relevé de conclusions

## Personnes présentes

Nom, prénom	Organisme, fonction
DARSONVILLE Jean-Michel	CA Creil-Sud-Oise, conseiller communautaire Président de la commission hydrographique Thérain
GUESDON Dany	CC des Quatre rivières, vice-président
DEGRAVE Michel	Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain, président
PLOTTU Yannick	CA du Beauvaisis, directeur environnement
QUERBES Aurélien	CA Creil-Sud-Oise, service eau et assainissement
MENTION Karine	CA Creil-Sud-Oise, service information géographique et observatoires
VERHALLE Mathias	CC Thelloise, responsable du pôle asainissement, GEMAPI
COLLINET Denis	Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain, directeur
BELLET Elodie	DDT de l'Oise, bureau prévention des risques
CLERIMA Loïc	DDT de l'Oise, bureau prévention des risques
CHABRIDIER Cédric	Service de prévision des crues Oise-Aisne, chef du service
CORNET Jean-Michel	Entente Oise-Aisne, directeur des services
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne, directrice de l'appui aux territoires

## Personnes excusées

M. FRANCAIX Michel, CC Thelloise, vice-président

M. BOURGEOIS Jean-Luc, CA du Beauvaisis, conseiller communautaire

## Propos introductif

M. DARSONVILLE, président de la commission hydrographique Thérain, souhaite la bienvenue aux participants. Il précise que l'Entente Oise-Aisne tient ces commissions à l'échelle des unités hydrographiques. Cette première réunion permet de faire un bilan des actions et des besoins afin d'envisager les futures actions.

**La présentation est disponible sur le site Internet de l'Entente Oise-Aisne dans la rubrique dédiée au territoire Thérain (<https://www.oise-aisne.net/territoires/territoire-therain/>).**

Mme ANDRE explique que la commission hydrographique permet de faire émerger des programmes en cohérence avec les besoins du territoire et les actions des autres acteurs.

**La carte des syndicats de rivières et des EPCI avec leur compétence** est présentée. Il est fait remarquer que le syndicat de la Trye a été dissout. La CA du Beauvaisis exerce désormais la GEMA sur ce territoire.

Le Syndicat de la vallée du Thérain (SIVT) exerce la compétence GEMA sur le Thérain mais pas sur les affluents. Il a réalisé des travaux qui permettent de réduire les inondations comme la reconquête de champ d'expansion de crue, au titre de la GEMA.

M. COLLINET indique que la compétence de prévention des inondations (PI) a été présentée par la DDT et le bureau d'études ayant porté l'étude de gouvernance comme correspondant à la gestion des ouvrages de protections de type digue.

M. CORNET précise que la compétence de prévention des inondations est dévolue aux EPCI. Ils peuvent choisir de la transférer à une autre structure ou de l'exercer en propre. En tout cas, l'exercice de cette compétence ne se limite pas à la gestion des digues de protection. Il s'agit bien d'une compétence de « prévention » et pas seulement de gestion d'ouvrages.

M. VERHALLE rappelle que sur les secteurs où il n'y a pas de syndicats de rivière, les EPCI assurent également la GEMA.

Quelques éléments de connaissance sur le territoire Thérain comme les arrêtés CATNAT et les communes à enjeux sont présentés.

Mme ANDRE fait un point sur le **PAPI d'intention de la vallée de l'Oise**. Ce Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) comporte une cinquantaine d'actions réparties sur les 7 axes de la gestion du risque.

Le PAPI rassemble les maîtres d'ouvrages (communes, EPCI, syndicats, ...) et les financeurs tels que l'Etat, l'Agence de l'eau, la Région, ... Le PAPI sera proposé à la labellisation en 2019 pour un début de mise en œuvre des actions fin 2019.

Mme ANDRE indique que l'unité hydrographique du Thérain fait partie des territoires prioritaires pour **l'émergence d'un SAGE** et en rappelle les intérêts notamment en matière de gestion de la ressource en eau et de l'adaptation au changement climatique.

M. COLLINET précise que l'émergence de SAGE fait l'objet de discussions. Le SIVT est dans une phase de transition et finalise la révision de ces statuts. Dans un second temps, le SIVT pourrait se porter candidat pour l'animation d'un futur SAGE.

M. VERHALLE rappelle que le transfert de la compétence GEMAPI est arrivé en même temps que la loi NOTR qui a donné de nouvelles compétences aux EPCI comme l'assainissement. Le SAGE serait une démarche utile, mais il serait prudent de se laisser du temps pour la mise en place de la gouvernance GEMAPI avant de se positionner sur la démarche SAGE.

M. DEGRAVE indique que si un objectif est partagé, il convient de se donner les moyens, en termes d'organisation, pour l'atteindre. L'élaboration d'un SAGE est une démarche de prévention qui permet d'anticiper les futurs problèmes en matière de gestion de l'eau.

## **Les actions du territoire, propositions de programmation**

Les **actions en cours** sur le territoire sont présentées par thématiques de manière non exhaustive : conscience du risque, prévision, alerte et gestion de crise, aménagement du territoire, vulnérabilité du territoire, gestion de l'aléa, ouvrages de protection et gestion du ruissellement.

Pour chaque thématique abordée, la commission hydrographique est appelée à faire des propositions de programmation. Les échanges sont synthétisés ci-dessous.

### **La conscience du risque**

Il est fait un rappel des obligations des communes en matière d'information à la population : pose de repères de crue, réunions d'information et DICRIM.

M. DARSONVILLE indique que la commune de Cramoisy a réalisé le DICRIM et qu'un système d'alerte par sms et numéro fixe sera opérationnel début 2019. Il permettra l'alerte de la population en cas d'inondation par débordement ou coulées de boue. Il est intéressé pour que sa commune soit dotée d'un ou plusieurs repères de crue.

### **Prévision, alerte et gestion de crise**

Le Thérain est dotée de stations de mesure pour la prévision des crues, gérées par le SPC Oise-Aisne (Vigicrue) ainsi que de plusieurs échelles de crue.

M. VERHALLE précise que les communes de la CC Thelloise sont dotées d'un système d'alerte.

### **Aménagement du territoire**

Le territoire est doté de 3 Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI). Ils seront mis en révision en 2020. L'aléa ruissellement sera intégré.

Mme ANDRE rappelle que les SCOT et PLUI doivent être rendus compatibles, à l'occasion de leur élaboration ou révision, avec le PGRI (plan de gestion du risque d'inondation) et qu'à ce sujet, une note de cadrage est disponible sur le site Internet de la DRIEE Ile-de-France ([http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/note\\_cadrage\\_vulnerabilite\\_inondation\\_et\\_du\\_mai\\_2018.pdf](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/note_cadrage_vulnerabilite_inondation_et_du_mai_2018.pdf)).

### **Réduire la vulnérabilité du territoire**

Des guides d'autodiagnostic pour les établissements publics et les entreprises sont en cours d'élaboration par la DRIEE Ile-de-France et pourront être diffusés en 2019.

### **La gestion de l'aléa**

Le SIVT réalise des travaux de reconnexion des zones d'expansion de crue par l'arasement des merlons de curage sur le Thérain.

Le plan d'eau du Canada est un aménagement de stockage des eaux de crue, en gestion par Beauvais.

L'étude de l'augmentation des capacités du site de Longueil-Sainte-Marie, pour les crues de l'Oise, est intégrée au PAPI d'intention.

### **Les ouvrages de protection**

Il est fait un rappel sur les obligations des porteurs de la compétence PI (prévention des inondations) en matière de système d'endiguement. Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise contient une action visant l'identification des systèmes d'endiguements et la mise en conformité des ouvrages le cas échéant.

Mme ANDRE cite un recensement d'ouvrages présent dans les études hydrauliques réalisées par Hydratec en 2001 et ISL en 2005 pour l'élaboration des PPRI. Notamment des digues seraient présentes sur Rochy-Condé, Mouy, Beauvais et Lachapelle-aux-Pots.

M. PLOTTU précise que la DREAL a conclu que la digue de Rochy-Condé n'était pas classable après une visite sur le site. En revanche, la digue de la Bergerette à Beauvais serait classable en catégorie C. La CA du Beauvaisis va entamer les démarches nécessaires pour la mise en conformité de l'ouvrage (études de danger puis éventuels travaux).

### **Gestion du ruissellement**

Des événements récents (orages de 2016 et 2018) ont rappelé que la gestion du ruissellement est un enjeu du territoire.

M. COLLINET explique que le SIVT a porté l'élaboration d'un diagnostic du risque ruissellement. L'étude menée par les élèves d'Unilasalle a abouti à la création d'une carte de sensibilité à l'érosion sur l'ensemble du bassin versant du Thérain. Dans une seconde phase, il pourra être produit des préconisations pour réduire le risque ruissellement.

M. DEGRAVE précise que l'objectif est d'être en mesure d'apporter des éléments aux EPCI quant aux enjeux de la maîtrise du ruissellement sur leur territoire. Les actions sur cette thématique peinent malheureusement à se concrétiser en l'absence d'un maître d'ouvrage.

M. CORNET explique que l'Entente peut exercer la compétence de ruissellement à la carte. Elle peut la recevoir des départements ou des EPCI. Elle se positionne sur les secteurs où aucun syndicat n'est volontaire pour agir.

Mme BELLET explique qu'un livret est à la disposition des collectivités pour la réalisation des zonages de gestion des eaux pluviales (ZGEP) et des schémas de gestion des eaux pluviales (SGEP) -> <http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-durable-du-territoire/Les-actualites-de-l-amenagement/Le-club-planif-Gestion-des-eaux-pluviales>.

M. DARSONVILLE remercie les participants avant de clore la séance. **La prochaine commission hydrographique Thérain se tiendra fin du premier semestre 2019** et permettra de faire le point sur l'avancement de la gouvernance et la labellisation du PAPI d'intention.